

Commission des interventions Séance du 29 septembre 2021

Décision CDI n° 2021-40

Correction du montant de subvention mentionné dans la délibération n° 2021-34 du 6 juillet 2021 relative au soutien financier au profit des actions concourant à la protection et à la reconquête de la biodiversité coordonnées par la Fédération nationale des chasseurs (« écocontribution ») - année cynégétique 2021-2022 - vague 1

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-39 du conseil d'administration de l'OFB du 26 novembre 2020 prorogeant le programme d'intervention de l'Agence française pour la biodiversité adopté par la délibération n° 2019-09 du 5 mars 2019 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- ▶ **Vu** la Convention-cadre entre l'Agence française pour la biodiversité et la Fédération nationale des chasseurs relative à la mise en œuvre du soutien financier de l'Agence française pour la biodiversité au profit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité coordonnées par la Fédération nationale des chasseurs en date du 26 octobre 2019 ;

- ▶ Vu la délibération n° 2021-34 de la commission des interventions du 6 juillet 2021 relative au soutien financier au profit des actions concourant à la protection et à la reconquête de la biodiversité coordonnées par la Fédération nationale des chasseurs (« écocontribution ») - année cynégétique 2021-2022 - vague 1
- ▶ Vu le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Aux articles 1 et 2 de la délibération n° 2021-34 de la commission des interventions du 6 juillet 2021 susvisée, le montant « 1 172 279,45 € » est remplacé par le montant « 1 253 041,32 € ».

Le directeur général délégué aux ressources, chargé
du secrétariat de la commission des interventions,



Denis CHARISSOUX

La présidente
de la commission des interventions,



Sandrine ROCARD